

Avis public

Loi sur les eaux navigables canadiennes

ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c. (« AMIC ») donne avis par la présente qu'une soumission d'avis d'ouvrage mineur a été faite au ministre des Transports, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* ainsi que sa description.

Aux termes du paragraphe 4(1) de ladite loi, ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c. a déposé un avis d'ouvrage mineur, conformément aux exigences prévues sur le Site de soumission externe, sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous le numéro de registre 10898, une description de l'ouvrage suivant :

- Dragage 2024 aux installations portuaires de Port-Cartier (AMIC) ;
- Dans, sur, sous ou à travers du golfe du Saint-Laurent (province de Québec) ;
- À Port-Cartier, dans ou devant les numéros de lot 4 694 357 et 4 694 349.

Puisqu'il s'agit d'un avis d'ouvrage mineur conforme, le projet n'est pas soumis aux commentaires du public et ne requiert pas d'approbation du Programme de protection de la navigation.

Signé à Longueuil (province de Québec) en ce 14^e jour de juin, 2024.

Mathieu St-Louis, directeur, Port et manutention
ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c.